

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 JUIN 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA ANDRE DEHAYE N. JACOB DANNEBEY C. JACOB SCHIEL MATHIS WEHRLLEN DENIS BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL L. ZIETERSKI D. ZIETERSKI PERROLLAZ

Absents excusés :

V. BADER a donné pouvoir à L. BABIN

ML. MASSON a donné pouvoir à C. JACOB

A. DEMARNE a donné pouvoir à N. HOUDRY

C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA

C. SIMEANT a donné pouvoir à A. ANDRE

R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Laëtitia SCHIEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**____OBJET____
Modification d'un emploi d'ATSEM**

Nomenclature ACTES : 4.1.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 20

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : B. JEANDEL

Exposé des motifs

Un emploi d'ATSEM a été ouvert aux agents détenteurs du grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe. Un agent jusqu'alors contractuel donne entière satisfaction et il est prévu de lui faire bénéficier d'une stagiairisation. Afin de pouvoir nommer cet agent sur ce poste, il convient de modifier l'emploi en ouvrant l'accès au cadre d'emploi des ATSEM, tous grades, et au cadre d'emploi des adjoints d'animation, tous grades.

Ainsi, il convient de modifier l'emploi d'ATSEM comme suit :
Emploi ouvert aux grades de catégorie C suivants :

- ATSEM principal de 2^{ème} classe
- ATSEM principal de 1^{ère} classe
- Adjoint d'animation
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Délibération

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

Considérant l'avis favorable des commissions du 11 juin 2025 ;

Par ces motifs, le Conseil Municipal :

- **Permet** l'accès à l'emploi d'ATSEM aux grades de catégorie C suivants, à compter du 1^{er} juillet 2025 :
 - ATSEM principal de 2^{ème} classe
 - ATSEM principal de 1^{ère} classe
 - Adjoint d'animation
 - Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- **Modifie** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 26/06/2025 et que la convocation a été faite le 17/06/2025.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 26 juin 2025
Le Maire,
Marc OGIEZ

